



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

BULLETIN D'INFORMATION N° 33

Le 11 mai 2022

Chers, chères adhérent.e.s et sympathisant.e.s,

Chers membres et ami.e.s,

D'abord nous vous souhaitons une excellente saison au CHM et que l'engagement naturiste de chacun.e préserve ce lieu unique.

Par ce Bulletin d'Information nous vous présentons nos projets pour 2022 et nous vous communiquons nos priorités vu les dernières transformations dans notre centre naturiste.

Les dates

- Mercredi 29 juin, 19h00 aux 'Saveurs Espagnoles' : **Apéro Nu**. Afin d'intensifier l'échange, à chaque Apéro nu un thème (voir nos affiches dans la semaine avant chaque date) sera en discussion.
- Lundi à mercredi 25-27 juillet **Journées Développement Durable** en partenariat avec la GENat qui a pris l'initiative.

Le programme : stand d'informations, jeu de piste, discussions, en coopération avec des organisations extérieures et spécialisées dans les thèmes.

Pour la préparation et la réalisation de ces journées nous cherchons des volontaires. Pour vos idées et votre aide contactez-nous par mail respect-sante-nature@posteo.eu ou par tél. 07 54 35 92 09.

- Mercredi 27 juillet, 19h00 aux 'Saveurs Espagnoles' : **Apéro Nu**.
- Dimanche 7 août, 10h00 au 'Home TV' : **Assemblée Générale de RSN**
- Mercredi 31 août, 19h00 aux 'Saveurs Espagnoles' : **Apéro Nu**.
- Mercredi 28 septembre, 19h00 aux 'Saveurs Espagnoles' : **Apéro Nu**.
- Autres actions en préparation.

Conflit avec la Socnat

Depuis août 2021 RSN revendique – en coopérations étroite avec les associations ADUN der MontAmis – auprès de la Socnat le respect des droits des associations à représenter les propriétaires des bungalows au

Contact RSN : Mail : respect-sante-nature@outlook.fr, tél. : 06 30 21 05 64 et 07 54 35 92 09

Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)

Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o L. TOUSSAINT, 19 rue Gabriel Péri, 78800 Houilles

CHM fixées dans les « contrats de droit d'usage et d'occupation... » .

En particulier nous avons réclamé par deux lettres à M. Bolen, PDG de la Socnat (voir notre site internet), des réunions directes avec la direction de la Socnat en plus des échanges avec la direction du CHM qui n'a qu'un droit de décision limité sur les sujets importants.

Après le refus répété de la Socnat, RSN a proposé avec MontAmis et ADUN un cahier des charges détaillé pour les réunions directes avec la direction de la Socnat prévues dans le contrat que chaque propriétaire a signé. Les trois associations ont insisté pour que ce CDC soit au maximum à l'avantage des usagers du CHM. À la réunion du 20/01/2022, aucune avancée digne d'une bonne négociation.

Peu après la Socnat a imposé, sans aucune discussion aux associations, un CDC avec deux réunions annuelles prévues dans les contrats – mais, sans participation directe de la direction de la Socnat. Cette dernière se défause sur le directeur du CHM (sans pouvoir de décisions importantes), en mixant ces deux types de réunions.

Comme M. Testard, le directeur du CHM, a conditionné la signature de chaque association à ce CDC imposé par la Socnat, à sa participation aux réunions, RSN a refusé d'y assister ainsi que ADUN et MontAmis (notre mail en PJ).

RSN dénonce cette mascarade de réunion qui est une simple chambre d'enregistrement informatif. RSN n'assistera pas à ce genre de convocation et recherche un autre type de rapport avec la direction.

Nous vous envoyons en PJ le CR de M. Testard de cette réunion pour une transparence d'informations importantes.

Important : Nous tenons à souligner que RSN ne s'est jamais opposé à la participation d'un groupe, association ou club aux réunions avec la direction, contrairement aux affirmations de M. Testard dans son dernier CR. Au contraire, RSN s'est exprimé clairement en faveur de leur participation dans un mail du 4 mars 2022 : « Il semblerait normal que les clubs, également considérés comme des associations représentatives des usagers du CHM, soient inclus dans ces réunions. »

Par un courriel du 7 mai nous avons demandé officiellement au directeur de rectifier cette erreur. Malheureusement il reste avec sa fausse insinuation dans sa réponse.

De toute façon nous continuons à agir par la voie juridique, pour nos droits à des réunions directes, avec la direction de la Socnat. Nous vous tenons au courant.

Apparemment la Socnat délaisse le CHM en s'en servant comme une " vache à lait" sans maintenir et encourager le naturisme.

Les caravanes dans la zone ONF

Apparemment le CHM veut se débarrasser des caravanes dans la zone ONF. Selon les informations de plusieurs propriétaires de caravanes en très bon état ils ont été convoqués par le directeur, qui les a priés de remplacer leurs caravanes.

Entre-temps un conteneur en acier a remplacé une caravane à Ajoncs (voir photo sur notre site internet). Est cela le futur de la zone ONF ?

RSN n'accepte pas du tout cette démarche du CHM, et fait son mieux, en contact avec le collectif des propriétaires des caravanes, pour la défense des droits de ces personnes.

**Contact RSN : Mail : respect-sante-nature@outlook.fr, tél. : 06 30 21 05 64 et 07 54 35 92 09
Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)
Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o L. TOUSSAINT, 19 rue Gabriel Péri, 78800 Houilles**

Pour finir : Une bonne nouvelle

Le directeur du CHM nous a informés que l'ouverture de la Porte Pinède va être prolongée jusqu'en fin de soirée. RSN avait depuis longtemps revendiqué cet élargissement.

Nous nous réjouissons d'avance de vous revoir lors de nos manifestations.

Pour le CA de RSN

Lucile Toussaint, Marc Galliot, Hannes Linck

P.S. Rappel à celles et ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 2022 (15€) : Merci de le régler par chèque à notre trésorier Marc GALLIOT (139 bd. Jean Jaurès, 92 110 Clichy la Garenne), au CHM dans la boîte postale à Soleil 27 ou par notre site internet.

P.P.S. Sur notre site internet vous trouvez toujours les horaires actuels des TGV, TER et cars entre Paris et le CHM (voir 'Service').